

Compte-tours avec laser DT-10L

Version 12/07

CE

N° de commande de 12 23

Utilisation conforme

Cet appareil de mesure est un compte-tours optique doté d'un laser de pointage précis pour l'industrie et les bûisrs. La mesure s'effectue par réflexion. Des repères réfléchissants sont contenus l'étendue de la fourniture. Ils peuvent être fixés sur des objets en rotation. Le compte-tours émet un rayon laser rouge de mesure qui est renvoyé par les repères réfléchissants. Le rayon laser est enregistré et analysé par une diode photodélectrique dans le compte-tours. La précision du rayon laser permet également de mesurer de petits objets à une distance de 5 à 50 cm. Les valeurs mesurées sont affichées dans un écran en jours-minutes. (RPM = rounds per minute) ou comme événement (compteur en avant).

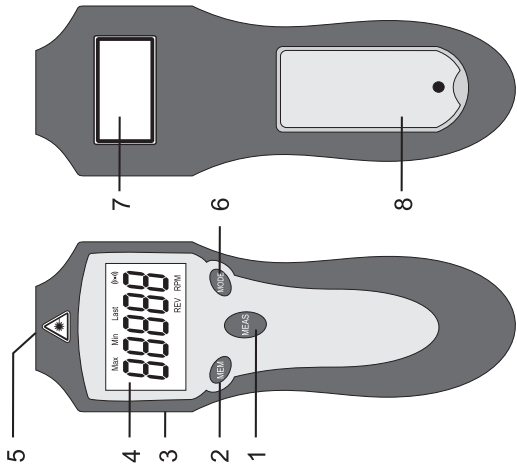
L'appareil peut être utilisé avec une pile monobloc de 9V ou un adaptateur secteur avec une tension de sortie de 6V/CC. Toute autre alimentation est interdite. L'appareil doit exclusivement être utilisé avec ces deux sortes d'alimentation. Nessayez jamais de brancher l'appareil sur une autre tension.

Toute utilisation autre que celle décrite précédemment n'est pas autorisée et conduit à l'endommagement de l'appareil. Cela s'accompagne, en outre, de risques de blessures au niveau des yeux par exemple. L'ensemble du produit ne doit être ni modifié, ni transformé ! Respectez impérativement les consignes de sécurité !

Contenu de la livraison

- Compte-tours avec laser DT-10L
- Pile monobloc de 9V (NEDA 1604/IEC 6F22)
- 3 repères réfléchissants autocollants de 20 cm chacun
- Instructions d'utilisation

Désignation des pièces constitutives



- 1 Touche „MEAS“ pour le mode mesure
- 2 Touche „MEM“ pour mémoire de mesure
- 3 Touche „HOLD“ pour mémoire de mesure
- 4 Douille CC pour adaptateur secteur (6 V)
- 5 Ecran à cristaux liquides rétro éclairé
- 6 Office de sortie du laser
- 7 Touche „MODE“ pour choix du mode de mesure
- 8 Compartiment à piles pour pile monobloc 9V

Consignes de sécurité

Lisez intégralement les instructions d'utilisation avant la mise en service de l'appareil ; elles contiennent des consignes importantes pour son bon fonctionnement.

En cas de dommages dus à la non observation de ce mode d'emploi, la validité de la garantie est annulée ! Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages consécutifs !

De même, nous n'assumons aucune responsabilité en cas de dommages matériels ou corporels résultant d'une utilisation de l'appareil non conforme aux spécifications ou d'un non-respect des présentes consignes de sécurité ! Dans ces cas, tout droit à la garantie est annulé.

Dans ce mode d'emploi, un point d'exclamation placé dans un triangle signale les informations importantes à respecter impérativement.

Le symbole de la „main“ précède les recommandations et indications d'utilisation particulières.

Cet appareil est homologué CE et répond ainsi aux directives requises.

Pour des raisons de sécurité et d'homologation, toute transformation ou modification arbitraire d'appareils électroniques sont interdites.

Afin d'assurer un fonctionnement sans risque, l'utilisateur est tenu d'observer les consignes de sécurité et les avertissements figurant dans le présent mode d'emploi.

Cet appareil est équipé d'un laser de la classe 2, conformément à la norme européenne EN 60 825-1 : Équipement 1994.



L'orifice de sortie du laser est signalisé par une plaquette triangulaire d'avertissement pour laser. Ne regardez jamais le rayon laser et ne le pointez jamais vers des personnes ou des animaux. Le rayonnement laser peut causer des lésions oculaires ou cutanées.

Ne dirigez jamais le rayon laser sur des miroirs ou d'autres surfaces réfléchissantes. Le faisceau dévié de manière incontrôlée pourrait blesser des personnes ou des animaux. Utilisez pour la mesure exclusivement les repères réfléchissants autocollants qui sont joints à l'étendue de la fourniture.

L'utilisation de dispositifs de commande autres que ceux indiqués dans ce mode d'emploi ou l'application d'autres procédures peut entraîner une exposition dangereuse aux rayons.

Si l'appareil n'est pas doté d'une plaquette d'avertissement pour laser (7) dans la langue de votre pays, recouvrez celui-ci en collant une des plaquettes d'avertissement (contenues dans l'étendue de la fourniture) qui correspond à la langue de votre pays.

Maintenez les instruments de mesure et les accessoires hors de la portée des enfants ! Ces appareils ne sont pas des jouets.

Dans les installations industrielles, il convient d'observer les prescriptions de prévention des accidents relatives aux installations et aux matériels électriques des associations professionnelles.

Dans les écoles, les centres de formation, les ateliers de bûisrs et de réinsertion, la manipulation d'appareils alimentés par le secteur doit être surveillée par un personnel responsable, spécialement formé à cet effet.

Évitez d'utiliser l'appareil dans des conditions d'environnement contraires à son bon fonctionnement. Celles-ci provoquent l'endommagement de l'électronique sensible dans l'instrument de mesure pouvant constituer un danger de mort pour l'utilisateur. Des conditions d'environnement défavorables sont :

- une trop haute humidité atmosphérique (> 90% rel., condensation)
- de l'humidité
- des poussières et des gaz, vapeurs ou solvants inflammables, des essences
- des températures ambiantes excessives (> env. +50°C)
- les fortes vibrations,

N'allumez jamais l'appareil de mesure immédiatement après l'avoir transporté d'un local froid dans un local chaud. L'eau de condensation qui se forme alors risque de détruire l'appareil. Attendez que l'appareil non branché ait atteint la température ambiante.

Ne laissez jamais le matériel d'emballage sans surveillance ; il pourrait devenir un jouet dangereux pour les enfants.

Lorsqu'un fonctionnement sans risques de l'appareil n'est plus assuré, mettez-le hors service et veillez à ce qu'il ne puisse plus être remis en service involontairement.

Le fonctionnement sans risque n'est plus assuré lorsque :

- l'appareil présente des dommages visibles,
- l'appareil ne fonctionne plus et
- l'appareil a été stocké durant une période prolongée dans des conditions défavorables,
- l'appareil a subi de sévères contraintes liées au transport.

Mise en place ou remplacement de la pile

Pour son fonctionnement, l'appareil nécessite une pile monobloc de 9 V (type IEC 6F22). Pour insérer/remplacer la pile, procédez comme suit :
Desserrez la vis au dos du compartiment à piles (8) et retirez le couvercle.
Connectez la pile neuve au clip prévu à cet effet en respectant la polarité. Réfermez le compartiment à piles en procédant dans l'ordre inverse.

Le remplacement de la pile est nécessaire lorsque l'affichage devient illisible ou lorsque l'appareil ne peut plus être allumé.

Pour éviter un endommagement de l'appareil par la fuite des piles, retirer celles-ci pendant toute période d'inutilisation prolongée. Pour la même raison il est recommandé d'enlever des piles usagées immédiatement.

Ne laissez pas traîner les piles. Il y a risque qu'elles soient avalées par un enfant ou un animal domestique. Dans un tel cas, immédiatement consulter un médecin.

Les piles ne doivent pas être rechargées, court-circuitées, ni jetées dans le feu. Danger d'explosion.

En cas de contact avec la peau, les piles qui fuient ou qui sont endommagées peuvent occasionner des brûlures par action. Mettez pour cette raison des gants de protection appropriés pour insérer ou retirer un accu.

Vous pouvez commander une pile alcaline correspondante sous le numéro de commande suivant : n° de commande 65 29 (à commander par unité).
N'utilisez de préférence que des piles alcalines, car elles sont puissantes et durent plus longtemps.

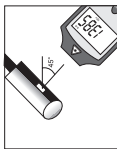
c) Mesure avec compteur (Mode REV)

Le mode compteur peut être utilisé, ex. pour compter les objets défilant sur des bandes transporteuses. Chaque saisie est alors complée en continu comme un événement.



En mode compteur, lorsque aucun objet ne défile pour être saisi, le laser doit être dirigé sur une surface noire ou non réfléchissante pour permettre une saisie fiable des événements continus. Évitez la lumière parasite provenant d'autres sources lumineuses.

Appuyez brièvement sur la touche de mesure (1) pour allumer l'écran. L'écran doit afficher „REV“. Si l'écran n'est pas le cas, appuyez la touche MODE (6) pour changer de mode de mesure. Appuyez sur la touche de mesure (1) et maintenez-la enfoncée. L'écran affiche „REV“. Le laser est activé.



- Dirigez le rayon laser directement, mais à un angle de +/- 45° au maximum vers l'objet à mesurer. La distance entre le compte-tours et le repère peut être de 5 à 50 cm. Lorsque la réflexion est correcte, l'écran affiche en haut à droite un symbole de saisie (∞) qui clignote au rythme de saisie des objets ou est affiché en permanence lors d'une fréquence de défilement plus élevée.
- L'écran (4) affiche le nombre d'événements saisis. Lorsque l'écran affiche „OL“, la plage de mesure a été dépassée.
- A la fin de la mesure, l'écran la touche de mesure „MEAS“ (1). L'instrument de mesure s'arrête automatiquement après env. 10 s.
- Une nouvelle mesure démarre toujours à 0.

d) Lecture de la mémoire

Le compte-tours possède une mémoire permettant de mémoriser la valeur minimale (Min), la dernière valeur mesurée (Last) et la valeur maximale (Max). Procédez comme suit pour la lecture :

- Appuyez brièvement sur la touche „MEM“ (2). L'écran s'allume.
- Chaque pression permet d'accéder à la mémoire suivante.
- Les affichages suivants sont possibles :

Mode RPM : Max pour l'affichage de la valeur maximale, Min pour l'affichage de la valeur minimale et Last pour la dernière valeur mesurée.
Mode REV : La dernière valeur indiquée est affichée.
La mémoire conserve les valeurs de mesure jusqu'à la prochaine mesure.

Élimination



Les vieux appareils électroniques sont des biens recyclables qui ne doivent pas être jetés dans une poubelle à ordures ménagères. Déposez l'appareil devenu inutilisable dans un centre communal de tri de matériaux recyclables suivant les bis en vigueur. Une élimination dans les ordures ménagères est interdite.

Elimination des piles et accumulateurs usagés !

Le consommateur final est légalement tenu (ordonnance relative à l'élimination des piles usagées) de rapporter toutes les piles et tous les accumulateurs usagés ; il est interdit de les jeter dans les ordures ménagères !



Les piles et accumulateurs qui contiennent des substances toxiques sont caractérisés par les symboles ci-contre qui indiquent l'interdiction de les jeter dans les ordures ménagères. Les désignations pour le métal lourd prépondérant sont : Cd = cadmium, Hg = mercure, Pb = plomb. Vous pouvez rapporter gratuitement vos piles et accus usagés aux centres de récupération de votre commune, à nos succursales ou à tous les points de vente de piles et d'accus. Vous satisfaites ainsi aux obligations légales et contribuez à la protection de l'environnement !

Caractéristiques techniques

Tension de service	Pile monobloc de 9 V/CC ou 6 V/CC stabilisée via douille CC externe
Puissance absorbée	env. 45 mA
Affichage	Ecran à cristaux liquides à 5 chiffres
Actualisation de l'affichage	1 s
Plage de mesure	RPM : 2 - 99 999 rotations/min REV : 1 - 99 999
Résolution de l'affichage en rotations/min	0,1 (2 - 999,9 rotations/min) 1 (>1000 rotations/min)
Précision	± (0,05% + 1 digit)
Durée de la mesure	5 - 50 cm
Distance de mesure	Sans mesure après env. 10 s
Désactivation automatique	Sans mesure après env. 10 s
Conditions de service	de 0 à 50° C (de 0 à 90° %R (sans condensation))
Poids	env. 151g
Dimensions (L x L x P)	160 x 58 x 39 mm

VOLT CRAFT

Cette notice est une publication de la société Voltcraft®, 92242 Hirschau/Allemagne, Lindenberg 15, Tel. +49 180 586 582 73 8. Cette notice est conforme à la réglementation en vigueur lors de l'impression. Sous réserve de modifications techniques et d'équipement.

© Copyright 2007 par Voltcraft®. Imprimé en Allemagne.